

13. *Faciliter l'échange d'informations et les discussions coopératives sur des questions relatives aux droits de la personne au plan international.*

14. *Accroître l'aide publique au développement, y compris les fonds affectés aux organisations non gouvernementales - c.-à-d. l'appui à la société civile au Canada et en Asie-Pacifique, pour qu'elle atteigne les objectifs fixés pour le Canada. La réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie faciliteront le respect des droits de la personne.*

15. *Concentrer l'attention sur les groupes particulièrement coupables d'abus des droits de la personne, soit les forces armées et la police.*

16. *Veiller à ce que les dossiers du travail des enfants et des autres exploitations des enfants soient inclus sous la rubrique des droits de la personne.*

17. *Veiller à ce que les participants aux missions d'Équipe Canada soient sensibilisés aux abus des droits de la personne commis plus particulièrement dans la région où ils ont l'intention de faire des affaires.*

PEUPLES AUTOCHTONES

Comment les Canadiens peuvent-ils aider les peuples autochtones à se faire entendre et à se trouver un rôle au Canada et en Asie-Pacifique. Est-ce un objectif de politique étrangère approprié ou crédible.

Les peuples autochtones peuvent et doivent parler en leur propre nom et il faut leur donner *voix au chapitre*. Ceci vaut pour les peuples autochtones du Canada et de la région de l'Asie-Pacifique, bien qu'il faille reconnaître que la situation dans cette dernière région est compliquée par d'autres catégorisations en fonction des minorités, des tribus et d'autres communautés. Les peuples autochtones continuent d'entretenir des relations, des dialogues et des activités Nord-Sud et Canada-Asie-Pacifique.

Les peuples autochtones sont affectés négativement par le développement économique non durable, comme l'extraction des ressources. Ils peuvent conduire des affaires, et ils le font, mais leurs modèles de *développement durable*, qui ont beaucoup à offrir, doivent être reconnus. Dans le domaine de la santé, on assiste à une certaine reconnaissance des sciences et des connaissances des peuples autochtones et asiatiques.

Le système des droits « individuels » de l'ONU, issu de l'Occident, est remis en question par les peuples autochtones et asiatiques. Le *cadre des droits collectifs des peuples autochtones*, qui confère des responsabilités et des avantages aux individus, offre un modèle qui peut éviter l'affrontement des droits collectifs asiatiques et des droits individuels occidentaux. De plus, le Canada a dans ses peuples autochtones une ressource inexploitée pour engager de façon plus constructive les nations de l'Asie-Pacifique dans des domaines fondamentaux, comme les pratiques diplomatiques.